RCS : LAVAL
Code greffe : 5301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LAVAL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00202
Numéro SIREN : 950 453 977
Nom ou dénomination : COMMISSARIAT ET AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 10/05/2017 sous le numéro de dépôt 1663

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LAVAL

CS 415 (12 allée de la Chartrie)
53004 LAVAL CEDEX
TEL: 02 43 59 70 80 - FAX : 02 43 58 15 67
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

FITECO
rue Albert Einstein
Parc Technopole de CHANGE - CS 83006
53063 LAVAL CEDEX

V/REF :
N/REF : 2011 B 202 / 2017-A-1663

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE LAVAL certifie qu'il a reçu le 10/05/2017, les actes suivants :

Extrait de procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 30/03/2017
- Fin de mission de commissaire aux comptes suppléant

Concernant la société

COMMISSARIAT ET AUDIT
Société par actions simplifiée
rue Albert Einstein
Parc Technopole
53810 Changé

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-A-1663 le 10/05/2017

R.C.S. LAVAL 950 453 977 (2011 B 202)

Fait à LAVAL le 10/05/2017,

Le Greffier

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LAVAL (Mayenne)

COMMISSARIAT ET AUDIT

Société par Actions Simplifiée au capital de 86 700€

Siège social : Parc Technopole – Rue Albert Einstein – CHANGE (53810)

950 453 977 R.C.S. LAVAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'A.G.O DU 30/03/2017

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir constaté que le mandat de la société STREGO AUDIT, Commissaire aux comptes titulaire, arrive à expiration, décide de renouveler pour une nouvelle période de six exercices, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022.

La société STREGO AUDIT, a déclaré accepter ses fonctions et ne pas tomber sous le coup des incapacités, interdictions ou déchéances prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir constaté que le mandat de la société SACOPAL – STE D'AUDIT ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES DES PAYS DE LA LOIRE, Commissaire aux comptes suppléant, arrive à expiration, décide de ne pas pourvoir à son remplacement conformément à l'article L. 823-1 alinéa 2 du Code de commerce (modifié par la LOI n° 2016-1961 du 9 décembre 2016).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Président à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

Extrait certifié conforme à l'original

Le Président
PH.BOURBON

"PROCES VERBAL
Dépôt effectué au Greffe du Tribunal
De Commerce de LAVAL, le 10 MAI 2017
Sous le N° 2017 A 4653
Le Greffier"

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LAVAL